

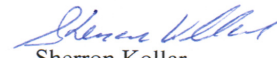


AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, avis public est par les présentes donné par la directrice générale, que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2013 seront déposés lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 4 mars 2014 à 20 h.

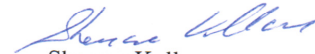
DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 25^e jour du mois de février 2014.


Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi 25 février 2014.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 25^e jour du mois de février 2014.


Sherron Kollar,
Directrice générale